

CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE (Article L.6353-3 du Code du Travail)

Raison sociale de l'organisme de formation : Association loi 1901, enregistré sous le numéro de déclarations au Journal Officiel : 1128 - Date : 09/01/1990
SIREN SIRET 377 842422000 18 Code APE 9499Z

Enregistré sous N° agrégation formation permanente 91300092130 auprès du Préfet de la région Languedoc-Roussillon

Entre les soussignés :

1. Organisme de formation : Association PANTHEATRE
2. (nom, prénom, adresse – n° de sécurité sociale – statut et profession du cocontractant ci après désigné le stagiaire)
Plaud Jérôme 60 rue Traversière 75012 Paris France 1 73 10 86 194 tapissier-
3. Est conclu un contrat de formation professionnelle en application de l'article L.6353-3 et L.6353-4 du Code du Travail.

Article 1er : Objet : En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation intitulée :
« Formation Professionnelle : Théâtre Chorégraphique et Performance Vocale »

Article 2 : Nature et caractéristiques des actions de formation

- L'action de formation entre dans la catégorie des actions d'acquisition prévue par l'article L.6313-1 du Code du Travail.
- Elle a pour objectif de développer des techniques vocales et théâtrales afin d'élargir l'éventail artistique.
- A l'issue de la formation, une attestation de formation sera délivrée au stagiaire.
- Le contenu de l'action de formation figure en annexe du présent contrat

Article 3 : Niveau de connaissances préalables nécessaires : Afin de suivre au mieux l'action de formation sus visée et obtenir la ou les qualifications auxquelles elle prépare, le stagiaire est informé qu'il est nécessaire de posséder, avant l'entrée en formation, le niveau de connaissance suivant : une base d'expérience professionnelle en chant et/ou en théâtre et/ou en danse.

Article 4 : Organisation de l'action de formation :

- L'action de formation aura lieu entre le 19/10/2009 et le 19/12/2009 au Studio DTM Paris 11e
- Elle est organisée à titre individuel, et adaptée à l'évolution du travail, en ateliers réguliers en petits groupes et/ou en stages sur rendez-vous.
- Les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée, notamment les moyens pédagogiques et techniques, les modalités de contrôle de connaissance sont les suivantes : développement des techniques de performance vocale et théâtre chorégraphique, ainsi que de chant avec accompagnement piano de façon hautement personnalisée.

Les conditions détaillées figurent en annexe du présent contrat.

Les diplômes, titre ou références de(s) personnes chargées de la formation sont :

Linda Wise : Formatrice PANTHEATRE, metteuse en scène, comédienne, professeur de voix et chant.
Enrique Pardo : Formateur PANTHEATRE, metteuse en scène, comédien, professeur de voix.
Pianistes et musiciens accompagnateurs.

Article 5 : Délai de rétractation : A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de dix (10) jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par LR avec accusé de réception. Dans ce cas aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

Article 6 : Dispositions financières :

- Le prix de l'action de formation est fixé à 300 € Les tarifs s'entendent TTC – la formation professionnelle n'étant pas soumise à TVA.

Article 7 : Interruption du stage :

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation ou l'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes :

Remboursement total du fait de l'organisme. Remboursement partiel (70%) du coût pédagogique du fait du stagiaire.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

Article 8 : Cas de différend : Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal d'ALÈS 30100 sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaires à PARIS,

Le 05/09/2009

Le stagiaire
Plaud Jérôme

Pour l'organisme de formation,
Pardo Enrique, Chargé de Programmes



PANTHEATRE

Association Loi 1901 N° déclarations au Journal Officiel : 1128 / Date : 28 / 12 / 89

Présidente : Elisabeth Mayer | Secrétaires : Janie Cabanat, Hélène Martinot | Trésorier : Angelo de Bernardo

N° agrégation formation permanente 91300092130 N° Licence Entrepreneur de Spectacle de 2e Catégorie N° 2-1012600 (2008)

N° adhérent AFDAS 36876 SIREN SIRET 377 84 24 22 000 18 Code APE 9499Z

ANNEXE

CONTENU PEDAGOGIQUE l'objectif est double : la maîtrise technique et imaginative de la voix adaptée aux besoins professionnels et au tempérament créatif de chaque participant, en vue de la constitution d'un répertoire personnel. Trois Axes de Travail

1 LA VOIX COMME PRIMA MATERIA applications et développements de l'approche ROY HART à la voix

- La voix "pure" une recherche très personnalisée de la voix "naturelle" exploration des 'registres', du cri au chant.
- Le souffle relation "voix/souffle" rôle du diaphragme, larynx etc. Pour une meilleure compréhension du fonctionnement anatomique de la voix.
- Exploration et compréhension des notions telles que " le placement de la voix" les resonances dites de "tête", de "poitrine", de "ventre" l'espace vibratoire etc.. Ceci se fait surtout à travers des exercices techniques ainsi que par un travail théâtral de voix de personnages.
- La voix chantée : flexibilité et souplesse musicalité et nuance notions de justesse tonale et rythmique.
- La voix parlée, depuis l'élocution et la projection jusqu'aux voix de personnages liées au langage.
- Expression énergétique et émotive par la voix : puissance, volume, "vérité" d'émotion.

2 CHANT

- Préparation de la voix pour le chant recherche de timbres souplesse étude des voyelles en vocalises et en lignes mélodiques explorations de nuances.
- Travail de rythme étude du phrasé musical et la théatralité des paroles.
- Improvisations mélodiques et rythmiques.
- Recherche de l'émotion dans un phrasé musical.
- Interprétation de chansons le cas échéant avec accompagnement piano.

3 – TRAVAIL de TEXTES

- Travail d'acteur avec textes : articulation, intelligence, énergies, emphases sémantiques et émotives identification et subjectivité.
- Travail de dissociation entre l'information et l'effet vocal : savoir passer du parlé à la voix pure ou au chant (sans surcharger le texte d'effets vocaux).

P